

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 24 novembre 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17, 18 et 19 novembre 2021

2021 DAE 302 Budget Participatif - Convention et subvention d'investissement (100 000 euros) en faveur du Réseau Consigne et Réemploi Île de France pour l'achat de contenants réutilisables standardisés.

M. Florentin LETISSIER, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2511-1 et L2224-13 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 2 novembre 2021 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'accorder une subvention d'investissement (100 000 euros) et à signer la convention afférente avec le Réseau Consigne & Réemploi IDF ;

Sur le rapport présenté par M. Florentin LETISSIER, au nom de la 1ere Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention, dont le texte est joint à la présente délibération, entre la Ville de Paris et le Réseau Consigne & Réemploi IDF.

Article 2 : Une subvention d'investissement de 100 000 euros est attribuée à l'association Réseau Consigne & Réemploi IDF, domiciliée 1 passage Emma Calvé 75012 Paris (Paris Asso n° 195546/dossier 2021_11914) au titre de l'exercice 2021.

Article 3 : La dépense d'investissement correspondante de 100 000 euros sera imputée au budget d'investissement de la Ville de Paris de l'exercice 2021, sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO